



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 31 janvier 2018

### La Cour des comptes européenne examine la stratégie de l'UE en matière de lutte contre la désertification

La Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit sur le cadre stratégique de l'UE en matière de lutte contre la désertification (c'est-à-dire l'assèchement et la stérilisation progressifs de sols agricoles anciennement fertiles). L'audit visera à déterminer si le risque de désertification dans l'UE est traité de manière efficace et efficiente.

Selon la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la désertification désigne la «dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines». La désertification est à la fois une conséquence et une cause du changement climatique. Elle est également due à des pratiques non durables de gestion des sols. Elle amplifie le changement climatique, puisque les sols désertifiés perdent leur capacité de stockage du carbone et que les volumes de gaz à effet de serre pouvant être absorbés diminuent.

*«La désertification peut entraîner une baisse de la production alimentaire, rendre les sols infertiles et réduire la résilience naturelle des terres et leur capacité à stocker le carbone», a déclaré M. Phil Wynn Owen, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Ces phénomènes peuvent à leur tour conduire à la pauvreté, à une aggravation des problèmes de santé du fait des poussières soulevées par le vent et à un déclin de la biodiversité. La perte des moyens de subsistance qui peut en résulter peut pousser les personnes touchées à migrer».*

L'érosion des sols, combinée à la sécheresse et à l'élévation des températures qui intensifient l'évaporation, accroît encore le risque de désertification. La situation est particulièrement préoccupante dans une grande partie de l'Espagne, au sud du Portugal, au sud de l'Italie, au sud-est de la Grèce, à Chypre et dans certaines régions de Bulgarie et de Roumanie riveraines de la mer Noire. Les études indiquent que jusqu'à 44 % du territoire de l'Espagne, 33 % de celui du Portugal et presque 20 % de ceux de la Grèce et de l'Italie sont exposés à un risque élevé d'érosion. À Chypre, selon le programme national de lutte contre la désertification, 57 % du territoire se trouve dans une situation critique pour ce qui est du risque de désertification.

Les financements de l'UE octroyés aux projets de lutte contre la désertification proviennent de diverses sources, telles que le Fonds européen agricole pour le développement rural, le programme LIFE et les programmes de recherche de l'Union.

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

À ce jour, 13 États membres de l'Union ont déclaré à la CNULD qu'ils étaient touchés par la désertification. Les auditeurs se rendront dans cinq d'entre eux: l'Espagne, l'Italie, Chypre, le Portugal et la Roumanie.

Le rapport d'audit devrait être publié avant fin 2018. La publication d'un audit sur un thème connexe, la gestion des risques d'inondation dans l'UE, est également prévue dans le courant de cette année.

#### **Remarques à l'intention des journalistes**

Les 13 États membres qui ont déclaré à la CNULD être touchés par la désertification sont la Bulgarie, la Grèce, l'Espagne, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Hongrie, Malte, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie et la Slovaquie.